

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Nadia Di Furia, Directrice générale par intérim
M. Jonathan Shecter, Directeur général associé intérimaire
Directeur des services juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire

PRÉSENTATION AU CONSEILLER ALLAN J. LEVINE EN RECONNAISSANCE DE SES TRENTE (30) ANNÉES DE SERVICE

Le maire Brownstein a présenté une plaque commémorative au conseiller Allan J. Levine en reconnaissance de ses 30 années de service comme conseiller municipal à la Ville de Côte Saint-Luc. Le maire Brownstein a parlé des nombreuses réalisations du conseiller Levine au cours de ces années, soulignant entre autres son travail auprès de la communauté, son implication avec le Service du développement urbain, l'énergie qu'il a mise à défendre les intérêts des personnes âgées, son travail en tant que représentant des vétérans, ainsi que son amour du sport et son appui au club de tennis de la Ville.

Afin d'honorer le conseiller Levine, le maire Brownstein a dévoilé deux collages de photos représentant différents moments de l'implication du conseiller Levine en tant que conseiller municipal.

Le conseiller Levine a ensuite exprimé sa gratitude aux résidants de la Ville qui lui ont donné la possibilité de servir comme conseiller municipal.

Le conseiller Levine a aussi exprimé son amour pour la Ville de Côte Saint-Luc, où il a eu l'occasion d'être instructeur bénévole pour le tennis, le soccer et le hockey, ajoutant que beaucoup de membres de sa famille habitent la Ville et ont le privilège de profiter de toutes ses ressources, comme les parcs et le CCA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 pour se terminer à 21 h 10. Six (6) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Rhoda Albert

La résidante demande quelles sont les heures où les compagnies aériennes ont la permission de décoller et d'atterrir, et le maire Brownstein répond que leurs activités doivent se conformer aux règles fédérales.

La résidante demande ensuite où sont les bancs qui se trouvaient auparavant à côté du dépôt à neige, ce à quoi la conseillère Dida Berku répond que les bancs en question ont été déplacés. La résidante insiste pour savoir où les bancs ont été apportés et le maire Brownstein indique qu'il s'occupera de cette question.

La résidante exprime sa préoccupation au sujet du manque de stationnement sur Marc Chagall en raison du nombre limité de places de stationnement pour les deux immeubles proposés à côté de Le Marquis, et le maire Brownstein répond que les deux immeubles ont prévu suffisamment de stationnement à l'intérieur du garage, et que le projet est conforme aux exigences du zonage existant. La résidante demande quand débutera la construction des deux immeubles, ce à quoi le maire Brownstein répond que les dates n'ont pas encore été fixées.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant s'enquiert du statut du prolongement Cavendish, et le maire Brownstein indique que la Ville de Montréal a mis de côté 23,5 M de \$ pour le prolongement Cavendish et que la prochaine étape sera une étude que la Ville de Montréal fera réaliser pour connaître l'ensemble des coûts requis afin de demander aux différents paliers de gouvernement les fonds nécessaires pour compléter le projet.

Le résidant se dit inquiet de la perte de la circonscription de D'Arcy McGee, faisant référence au plan proposé pour modifier les limites des circonscriptions électorales. Il demande ensuite au conseil si les changements exigent qu'un certain nombre de maisons soient situées dans un secteur pour assurer une certaine représentation, et le maire Brownstein répond que rien n'a été fait jusqu'à maintenant pour aller de l'avant avec les changements proposés aux circonscriptions électorales et il suggère au résidant de s'adresser à David Birnbaum, député de D'Arcy McGee, pour plus de détails.

3) Irving Itman

Le résidant s'enquiert des progrès dans les réparations de la cascade située au parc Yitzak Rabin et de la fontaine à la synagogue Beth Zion, ce à quoi le maire Brownstein répond que le Service des travaux publics planifie de rénover la Plaza à côté de la synagogue Beth Zion et prévoit que la cascade sera prête l'an prochain.

Le résidant demande aussi des clarifications sur les intentions de M. Robert Libman pour la mise sur pied d'une coalition visant à déplacer les cours ferroviaires à l'extérieur de Côte Saint-Luc. Le maire Brownstein répond que, quelles que soient les intentions de M. Libman, celui-ci est invité (avec les étudiants de l'Université McGill à qui M. Libman fait référence) à le rencontrer avec le Service du développement urbain de la Ville, pour discuter de la relocalisation des cours du CP. D'ailleurs, la Ville s'implique déjà en travaillant à établir un consensus et elle a entamé des discussions avec le CP en vue d'un déplacement potentiel des cours ferroviaires, ce qui demande qu'un projet viable soit présenté par un promoteur pour que le CP aille de l'avant avec la relocalisation des cours ferroviaires.

Le résidant déclare ensuite que le Service des travaux publics de la Ville devrait laisser les sentiers du parc Yitzak Rabin ouverts en hiver pour les piétons qui traversent le parc pour se rendre à l'arrêt d'autobus.

4) Shloime Perel

Le résidant demande s'il serait possible pour la Ville de renommer l'avenue Isabella; comme le résidant le rappelle, cette rue porte le nom de la reine Isabella

d'Espagne qui a ordonné l'exil des juifs pendant l'Inquisition espagnole. Le maire Brownstein répond que la collaboration des autres arrondissements où passe la rue Isabella sera essentielle pour changer le nom de la rue, puisque le secteur de l'avenue Isabella se trouvant à Côte Saint-Luc est très court et qu'il ne contient que deux adresses d'immeubles. Le maire Brownstein suggère ensuite au résidant d'adresser sa demande à Russel Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, où se trouve la majeure partie de l'avenue Isabella.

5) Benjamin Trossman

Le résidant demande si la Ville, au lieu de changer le nom de l'avenue Isabella, pourrait se dissocier du nom « Isabella », ce à quoi le maire Brownstein répond qu'il prendra en considération la demande du résidant.

6) Toby Shulman

La résidante demande quel a été le raisonnement de la Ville menant à la décision de changer la limite de vitesse à 40 km/heure sur le chemin Fleet et le maire Brownstein répond que la Ville voulait améliorer la sécurité sur le chemin Fleet.

La résidante indique que, selon elle, le changement de limite de vitesse (de 50 km/h à 40 km/h) n'a pas aidé à la circulation et que les feux de circulation ne sont pas synchronisés, ce à quoi le conseiller Glenn J. Nashen répond que la priorité qui a mené au changement de la limite de vitesse était d'abord la sécurité des piétons et ensuite l'amélioration de la circulation en harmonisant la limite de vitesse le long du chemin Fleet avec la Ville de Hampstead.

161101

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 13 OCTOBRE 2016 À 20 H**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 13 octobre 2016 à 20 h, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161102

APPROBATION DES RAPPORTS MENSUELS POUR OCTOBRE 2016

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour octobre 2016 soient et ils sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161103

**BIBLIOTHÈQUE – ADJUDICATION DE DEUX CONTRATS POUR
L'ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LE SERVICE DES ENFANTS DE LA
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l'appel d'offres sur invitation n° C-15-16 pour l'achat de meubles pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE la dépense décrite a été financée par le fonds de roulement de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville possédait des fonds excédentaires pour le projet;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une autorisation pour acheter des meubles additionnels pour le Service des enfants aux compagnies offrant les meilleurs prix;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLBLOOM

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, octroie un contrat pour l'achat de meubles pour la bibliothèque aux fournisseurs suivants : *Aquest Design* pour 1 386,00 \$ et *Schoolhouse Products* pour 2 904,00 \$ et qu'il autorise le paiement d'une somme n'excédant pas une dépense globale de 4 290,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le financement des dépenses décrites ci-dessus proviendra du fonds de roulement de la Ville sous forme d'un prêt sans intérêt;

QUE le Conseil s'engage à fournir chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement

QUE les termes du remboursement n'excéderont pas cinq (5) ans;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0179 a été émis le 20 octobre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161104

**ORDRE DU CONSEIL DE VENDRE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DE TAXES – LISTE DES ARRÉRAGES – TAXES ET DROITS DE
MUTATION POUR 2015 OU ANTÉRIEUREMENT**

ATTENDU QUE le conseil a reçu le relevé des arriérés et qu'il en a pris connaissance;

ATTENDU QUE la trésorière de la ville dépose ledit relevé à la séance du conseil ce soir, le 14 novembre 2016;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, en vertu des articles 511, 512 et 517 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de Côte Saint-Luc charge tout avocat chez Bélanger Sauvé S.E.N.C.L. de vendre les immeubles compris sur la liste annexée aux présentes comme Annexe B, sur lesquels les taxes municipales et droits de mutation n'ont pas été payés pour l'année financière 2015 et antérieurement, lors d'enchères publiques le 24 mars 2017 au bureau du Conseil (Salle du conseil, 5801 boulevard Cavendish). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161105

AVIS DE MOTION: « RÈGLEMENT 2476 CONCERNANT LES TAXES ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Conseiller Steven Erdelyi a donné avis que le règlement intitulé: « Règlement 2476 concernant les taxes et la tarification pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente.

161106

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE PRÉSENTER UNE OFFRE AU NOM DE LA VILLE POUR LE MONTANT DES ARRIÉRÉS IMPAYÉS CORRESPONDANT AUX TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« La Ville ») tiendra une vente aux enchères publiques à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, le 24 mars 2017 à 14 h de l'après-midi pour assurer le paiement des taxes municipales et des droits sur les transferts de biens, avec les intérêts, les pénalités, plus les frais, à moins que lesdits montants de taxes, droits, intérêts, pénalités et coûts ne soient tous payés avant la vente;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE la trésorière de la ville soit autorisée à soumissionner au nom de la Ville, pour le montant de taxes en souffrance correspondant aux taxes municipales impayées, plus les intérêts et les coûts à une vente aux enchères publiques qui aura lieu le 24 mars 2017 à 14h00 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161107

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2016 AU 31 OCTOBRE 2016

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016, pour un total de 7 940 832,72 \$ en fonds canadiens, soit et elle est, par les présentes, approuvée;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0188 a été émis le 9 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161108

ÉTAT (DEUXIÈME) COMPARATIF DE SEPTEMBRE ET BUDGET RÉVISÉ

Le greffier a confirmé le dépôt par la trésorière, à la présente séance du Conseil, du deuxième état comparatif et du rapport du budget révisé intitulé : « Séance publique du Conseil du 30 septembre 2016 Mise à jour budgétaire ».

161109

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN COORDINATEUR, SERVICE À LA CLIENTÈLE ET ENTRETIEN – POSTE CADRE SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la nomination de Dominica Paulauskas comme coordinateur, service à la clientèle et entretien, poste cadre, conformément à un contrat de travail à durée déterminée, soit du 29 octobre 2016 au 29 octobre 2017;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0185 a été émis le 2 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161110

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COMMIS *SUR APPEL* POUR LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE AUXILIAIRE, COL BLANC – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Sasha Sanscartier comme commis *sur appel* pour la bibliothèque (col blanc, poste auxiliaire) à partir du 24 octobre 2016;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0183 a été émis le 2 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161111

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BUREAU
TEMPORAIRE – POSTE AUXILIAIRE, COL BLANC – SERVICE DES
FINANCES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Etienne Lemay-Vachereau comme commis de bureau temporaire (col blanc, poste auxiliaire), soit du 11 octobre 2016 au 3 novembre 2016;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0184 a été émis le 2 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161112

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET DES PARCS –
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS COLS BLANCS, EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé « Employés – à temps partiel cols blancs – embauche » en date du 1^{er} novembre 2016, et que les périodes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0182 a été émis le 2 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161113

**RESSOURCES HUMAINES – CHANGEMENT DE STATUT – DE POSTE SOUS
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À POSTE PERMANENT - MANOEUVRE –
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve le changement de statut du poste de manœuvre occupé par Silvia Gerôme, d'auxiliaire à permanent, tel que convenu au cours des négociations de la convention collective des cols bleus;

QUE ledit changement de statut soit en vigueur à partir du 17 octobre 2016. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161114

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL 2017

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit fixer un horaire pour ses séances mensuelles ordinaires;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise, par les présentes, la tenue de ses séances mensuelles ordinaires pour l'année 2017 selon l'horaire des séances annexé aux présentes, à l'Annexe A, pour faire partie intégrante du procès-verbal. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161115

AUTORISATION À L'ASSUREUR DE LA VILLE DE DÉPOSER UNE REQUÊTE EN IRRECEVABILITÉ CONCERNANT ROGER E. BOURGEOIS C. VILLE DE CÔTE SAINT-LUC : DOSSIER 500-17-092141-152

ATTENDU QUE Roger E. Bourgeois a intenté une poursuite contre la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») pour dommages présumés après avoir fait une chute à bicyclette devant le 6830 Heywood le 14 juillet 2014;

ATTENDU QUE la poursuite s'élevait à 999 800,00 \$;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») par la présente autorise son assureur, Norton Rose Fulbright, à déposer une requête en irrecevabilité dans le dossier concernant *Roger E. Bourgeois c. Ville de Côte Saint-Luc*, numéro de dossier de la cour 500-17-092141-152, au coût estimé de 12 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0186 a été émis le 4 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE le Conseil autorise également le directeur des réclamations et contentieux à signer tout document pour donner effet à ce qui précède. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161116

AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'UMQ POUR LA CAUSE INTITULÉE : ROGER E. BOURGEOIS C. VILLE DE CÔTE SAINT-LUC : DOSSIER 500-17-092141-152

ATTENDU QUE des procédures portant le numéro de dossier 500-17-092141-152 (les « Procédures ») ont été intentées contre la Ville de Côte Saint-Luc par Roger E. Bourgeois;

ATTENDU QUE les Procédures comprennent beaucoup de points relevant du droit municipal, pour lesquels une subvention juridique de l'UMQ est applicable;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, autorise le directeur des Services juridiques à demander une subvention à l'UMQ pour la cause intitulée : *Roger E. Bourgeois c. Ville de Côte Saint-Luc*, numéro de dossier 500-17-092141-152. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161117

RÉSOLUTION POUR RECEVOIR LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil suivant ont déposé ses déclarations d'intérêts pécuniaires à la séance de ce soir : conseillers/conseillères Dida Berku, Mike Cohen, Steven Erdelyi, Sam Goldbloom, Ruth Kovac, Allan J. Levine et Glenn J. Nashen;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque membre du conseil doit faire, par écrit, déclaration de ses intérêts financiers, dans les soixante (60) jours de son élection ;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la ville de Côte Saint-Luc déclare officiellement avoir reçu une telle déclaration d'intérêts pécuniaires de la part des conseillers/conseillères Dida Berku, Mike Cohen, Steven Erdelyi, Sam Goldbloom, Ruth Kovac, Allan J. Levine et Glenn J. Nashen et ordonne au greffier de la ville de déposer lesdites déclarations aux archives de la ville et d'envoyer le relevé des élus qui ont déposé leur déclaration au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161118

TRAVAUX PUBLICS – C-26-14-20 – OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ORDURES, DÉCHETS, VOLUMINEUX, ET MATIÈRES ORGANIQUES – EXERCICE DE LA DEUXIÈME (2^E) ANNÉE OPTIONNELLE EN 2017

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l’appel d’offres public numéro C-26-14-20 pour la collecte des ordures, des déchets volumineux et des matières organiques, pour une période d’un (1) an, du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016, avec quatre (4) années d’option en faveur de la Ville;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 141223 adoptée le 8 décembre 2014, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a octroyé le contrat C-26-14-20 à RCI Environnement, le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 151115 adoptée le 9 novembre 2015, amendée par la résolution numéro 160335 adoptée le 14 mars 2016, la Ville a exercé la première année d’option du contrat, soit du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville souhaite exercer la seconde année d’option du contrat, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, exerce la seconde année d’option en vertu du contrat lié à l’appel d’offres C-26-14-20 concernant la collecte des ordures, des déchets volumineux et des matières organiques qui a été octroyé à RCI Environnement, et ce, pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, pour une somme totale n’excédant pas 675 210,36 \$, plus les taxes applicables;

QUE les certificats du trésorier seront émis attestant la disponibilité des fonds au moment opportun (durant chaque année respective) pour couvrir les dépenses pertinentes. »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

161119

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D’UN CONTRAT POUR L’ACHAT D’ASPHALTE ET DE PIERRE ET POUR L’ÉLIMINATION DE BÉTON USAGÉ POUR 2017 (C-34-16)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l’appel d’offres n° C-34-16, pour se procurer de l’asphalte et de la pierre, et pour l’élimination de béton usagé;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux offres de Construction DJL inc. et Les Pavages Chenail inc.;

ATTENDU QUE Les Pavages Chenail inc. était le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc, par la présente, octroie un contrat pour l'achat d'asphalte et de pierre et pour l'élimination de béton usagé à Les Pavages Chenail inc. pour une somme n'excédant pas 55 000,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QU'un certificat du trésorier sera obtenu dès que possible au début de 2017 attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus;

QUE, si la consommation réelle pour toute portion d'année au contrat excède la quantité maximale estimée ci-dessus (au prorata), l'excédent sera approuvé en conformité avec les procédures d'ordre de changement et le règlement sur la délégation de pouvoir de la Ville. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161120

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DES FLEURS ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2017 (C-39-16)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l'appel d'offres sur invitation n° C-39-16 pour l'achat de fleurs annuelles pour l'année 2017;

ATTENDU QUE Les Serres Y.G. Pinsonneault était le plus bas soumissionnaire conforme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, octroie un contrat pour l'achat de fleurs annuelles pour l'année 2017 à Les Serres Y.G. Pinsonneault pour une somme n'excédant pas 38 127,61 \$, plus les taxes applicables;

QU'un certificat du trésorier sera émis par le trésorier de la Ville en janvier 2017 attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161121

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN RÉCHAUFFEUR/RECYCLEUR D'ASPHALTE INFRAROUGE – MODÈLE HDE P400UT

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite acheter un réchauffeur/recycleur d'asphalte de modèle HDE P400UT pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE Heat Design Equipment inc. est le seul manufacturier pour le réchauffeur/recycleur d'asphalte de modèle HDE P400UT;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc , par la présente, octroie un contrat à Heat Design Equipment inc. pour l'achat d'un réchauffeur/recycleur à asphalte de modèle HDE P400UT, au coût de 22 350,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la dépense décrite sera financée par le règlement d'emprunt 2461-(09¹) approuvé antérieurement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le certificat du trésorier n° 16-0187 a été émis le 7 novembre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161122

TRAVAUX PUBLICS / C-33-16-20 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN RÉGULIER DES PISCINES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l'appel d'offres public n° C-33-16-20 pour deux catégories de produits chimiques pour ses piscines :

- (1) Catégorie A – produits chimiques pour maintenir la clarté de l'eau; et
- (2) Catégorie B – produits chimiques pour l'entretien régulier des piscines;

et qu'elle a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la Catégorie A était Aldest inc.;

ATTENDU QUE la Ville a décidé d'enlever l'acide sulfurique de la Catégorie B, de sorte que le plus bas soumissionnaire conforme pour la Catégorie B était Aqua Solutions;

ATTENDU QUE la Ville souhaite octroyer un contrat à Aldest inc. pour les produits de la Catégorie A et un autre contrat à Aqua Solutions pour les produits de la Catégorie B, pour l'année 2017, se réservant les droits pour ce qui est des années d'option 2018, 2019 et 2020;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville octroie un contrat pour la fourniture de produits chimiques de Catégorie A pour la clarté de l'eau de ses piscines, pour 2017, conformément à l'appel d'offres n° C-33-16-20, à Aldest inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant estimatif de 40 344,00 \$, plus les taxes applicables;

¹ Projet 09

QUE la Ville octroie un contrat pour la fourniture de produits chimiques de Catégorie B pour l'entretien régulier de ses piscines, pour 2017, conformément à l'appel d'offres n° C-33-16-20, à Aqua Solutions inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant estimatif de 5 415,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville se réserve les droits pour ce qui est des années d'option 2018, 2019 et 2020;

QUE des certificats du trésorier seront émis par la trésorière de la Ville en janvier 2017 attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161123

SERVICE DES ACHATS/PARCS ET LOISIRS - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT D'HYPOCHLORITE DE SODIUM 12% (CHLORE LIQUIDE) EN VRAC POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'hypochlorite de sodium 12% en vrac utilisé dans le traitement des eaux;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'hypochlorite de sodium 12% en vrac, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé d'hypochlorite de sodium 12% en vrac nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2017;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont

elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2017, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non-membres UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec. »
ADOpte À L'UNANIMITÉ

161124

**TRAVAUX PUBLICS - L'EXERCICE PAR LA VILLE DES DEUX ANNÉES
OPTIONNELLES 2017 ET 2018 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES
PISCINES (INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE) DE LA VILLE (Q-04-15-18)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé l'appel d'offres sur invitation numéro Q-04-15-18, pour les services d'entretien des piscines pour une durée d'un (1) an, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, avec deux (2) années optionnelles en faveur de la Ville`;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 151116 adoptée le 9 novembre 2015 par le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), le contrat Q-04-15 a été octroyé à Leautec inc., le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la Ville souhaite exercer les deux années optionnelles de ce contrat, soit 2017 et 2018;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil souhaite exercer les années optionnelles 2017 et 2018 stipulées au contrat Q-04-15-18 concernant les services d'entretien pour les piscines extérieure et intérieure, déjà accordé à Leautec inc.;

QUE, sous réserve de ce qui précède, le prix global maximal pour les deux années optionnelles est de :

2017 :	57 453,60 \$, plus les taxes applicables
<u>2018 :</u>	<u>58 780,00 \$, plus les taxes applicables</u>
Total :	116 233.60 \$, plus les taxes applicables

QUE les certificats du trésorier seront émis par la trésorière de la Ville attestant la disponibilité des fonds au montant opportun (pendant l'année concernée) pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161125

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE DONATION CONCERNANT
LE DON DE DIX (10) SCULPTURES POUR LE JARDIN DE SCULPTURES
SHALOM BLOOM**

ATTENDU QUE, le 20 mai 2015, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a conclu un contrat intitulé « Shalom Bloom Sculpture Garden Agreement » avec Shalom Bloom and Roslyn Bloomfield Inc. (« Contrat »);

ATTENDU QUE, le 1^{er} juin 2015, par la résolution numéro 150608, le conseil municipal a ratifié le Contrat et approuvé un acte de donation relativement au Contrat;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la conseillère générale de la Ville soit et elle est, par la présente, autorisée à signer l'acte de donation susmentionné, et tout document connexe, au nom de la Ville, selon les conditions contenues dans le Contrat. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161126

SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET SERVICE DES ACHATS – AUTORISATION À LA CONSEILLÈRE GÉNÉRALE DE SIGNER L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGEMENT ÉLECTRIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») vise à promouvoir le déploiement de bornes de chargement électrique;

ATTENDU QUE la Ville aimerait faire partie d'un partenariat avec Hydro-Québec (HQ) et devenir membre du Circuit électrique dans le cadre d'une « Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques » (« Entente »);

ATTENDU QUE, à la suite d'un appel d'offres, HQ, au nom des membres du Circuit électrique, a octroyé un contrat pour bornes de chargement électrique au plus bas soumissionnaire conforme, Add Énergie Technologies inc.;

ATTENDU QU'un représentant doit être nommé comme signataire de l'Entente pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acheter deux bornes de recharge;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville conclue une entente avec HQ afin de devenir membre du Circuit électrique pour le déploiement de bornes de chargement électrique;

QUE la Ville, par la présente, nomme la conseillère générale de la Ville comme signataire de l'Entente au nom de la Ville;

QUE la Ville, par la présente, approuve l'achat de deux bornes de chargement électrique de Add Énergie Technologies inc. par l'intermédiaire d'HQ, pour la somme de 9 136,50 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville approuve l'achat de deux stations d'installation de Les Entreprises Anguile (Electric Eel) pour la somme de 11 450,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de Côte-Saint-Luc (« Conseil ») approuve un emprunt pour cet achat sous forme de prêt sans intérêt du fonds de roulement de la Ville;

QUE le conseil s'engage à fournir chaque année, à même les fonds généraux de la Ville, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

QUE les termes du remboursement n'excéderont pas cinq (5) ans;

QUE les certificats du trésorier TC16-0180 et TC16-0181 ont été émis le 25 octobre 2016, par la trésorière de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161127

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5521 KING EDWARD – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

161128

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5725 LEGER – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 17 octobre 2016 montrant des modifications des plans déjà approuvés pour une extension latérale sur le lot 1052926 au 5725 Leger et préparé par M. A. Cohen, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2016, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161129

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet devant faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en décembre 2016 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

«D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en décembre 2016, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en décembre 2016, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 21 h 41 pour se terminer à 21 h 59. Trois (3) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Irving Itman

Le résidant fait référence aux points 6.a et 6.c à l'ordre du jour, intitulés : « Ordre du conseil de vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation pour 2015 ou antérieurement » et « Autorisation à la trésorière de la Ville de présenter une offre au nom de la Ville pour le montant des arriérés impayés correspondant aux taxes municipales impayées ». Le résidant déclare qu'il est toujours préoccupé de voir qu'il y a des immeubles sur la liste, et le maire Brownstein rassure le résidant en insistant sur le fait que la Ville déploie tous les efforts possibles pour que tous les arriérés soient payés (afin d'éviter que les résidences des propriétaires soient vendues pour non-paiement de taxes).

Le résidant s'enquiert ensuite au sujet des bornes de recharge, le point 11 à l'ordre du jour intitulé : « Autorisation à la conseillère générale de signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de chargement électrique avec Hydro-Québec » et il demande spécifiquement qui utilisera ces bornes, ce à quoi le

conseiller Nashen répond que ce sera le Service des travaux publics, en particulier dans le cadre du programme gouvernemental. Le résidant demande alors que la Ville suive de près le projet et rende compte de l'utilisation des bornes de chargement; tous les membres du conseil prennent note de sa demande. Le résidant commente ensuite le programme des coquelicots du jour du Souvenir de la Ville.

2) Harvey Levine

Le résidant (et représentant de B'nai Brith) informe le conseil du fait que la S.H.Q. a officiellement approuvé le financement à B'nai Brith's pour l'achat du terrain de la Ville et il demande si, le 29 novembre 2016, il y aura une cérémonie pour la première pelletée de terre, suivie d'une réception à l'hôtel de ville le lundi 5 décembre 2016. Le maire Brownstein indique au résidant que le conseil considérera ses deux demandes en temps opportun et qu'il lui fera connaître sa réponse.

3) Dr Bernard Tonchin

Le résidant rappelle que les questions à la deuxième période de questions devraient concerner uniquement les points à l'ordre du jour.

161130

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 59, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
161114	Annexe A	Dates des séances du conseil
161104	Annexe B	Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes (2015)

SITTING SCHEDULE 2017 COUNCIL MEETING DATES

January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December
**23 rd	13 th	13 th	*3 rd	8 th	12 th	10 th	14 th	11 th	*2 nd	13 th	11 th

CALENDRIER DATES DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
**23	13	13	*3	8	12	10	14	11	*2	13	11

All Regular Council Meetings are held at 8:00 P.M., (on the second Monday of the month at 5801 Cavendish Boulevard, unless otherwise indicated.

*Held on the first Monday of the month / *Tenue le premier lundi du mois

**Held on the fourth Monday of the month / **Tenue le quatrième lundi du mois

Annex B (1/1/4/2016) Annex B

CITY OF COTES SAINT-LUC
Sale of Immoveables for non-payment of taxes (2015)

Mutacile	Nom1	Nom2	Nom3	Nom4	Mailing Address	2015 Due	Taxes	Fees	Total	Location	Client
90135932973-3490-0000	HAROLD	ST-HILL	CHEERYL	BAXYTER	5779 Watworth	357.48	1.27	0.00	358.75	5779 avenue Watworth	1053928
901359754869-400-0000	ELIJC	SERCIUK			5814 Westlake	3162.50	190.43	180.13	4,539.06	5814 avenue Westlake, Côte Saint-Luc	1053928
91354947872-2400-0000	ELIAN	GERLBART			5702 Watworth	4,877.16	200.13	364.74	5,399.03	5702 avenue Watworth	1053928
91354913544000-0000	MARLYN	ALTER			3,540.84	568.17	292.58	4,407.87	1052924	5702 avenue Westlake	1052924
9135491861116400-0000	LYDIA	BESSOUSKAN			5,674.66	901.38	449.68	7,027.82	5781 avenue Sherif	1053928	
91354906664400-0000	ALLEN	FARKAS			5,298.40	700.28	362.87	5,461.55	5808 avenue Hudson	1053928	
9135491929843500-0000	MARC	SOREK	JOANN	NEWMAN	5808 Hudson	4,142.46	499.36	249.74	4,891.56	5790 avenue Watworth	1053940
9135494771514000-0000	AZRIEL	SANDBERG	ANNETTE	COHEN-SOREK	5790 Westchester	4,208.12	664.84	343.46	5,216.42	5721 avenue Watworth	1053928
913549388835000-0000	ANDRE	CAMPENITA	SEBASTIEN	COFFI	8110 Kléber	7,290.13	627.08	9,645.90	5710 avenue Dufres	1053928	
913549359004000-0000	VERNOY	HAYNES	BAISAI	SINGH	5710 Westlake	4,192.89	334.16	1,660.7	4,692.32	5710 avenue Dufres	1053928
913545327344400-0000	JACQUES	SEBAST			5,029.14	803.70	414.90	6,244.74	5715 avenue Westlake	1053928	
913549728634000-0000	SIMON ARMAND	KADOCHE	SARAH	DAHAN KADOCHE	5726 McAlister	4,657.16	500.70	774.83	5,408.69	5726 avenue McAlister, Côte Saint-Luc	1053928
913549756014400-0000	HARRY	SUCCESSION SMOULIK, ALEXANDR	ELENA	AZOVZEY	5651 Hudson	2,201.14	331.18	169.13	2,700.45	5651 avenue Hudson	1053984
9135492326914000-0000	CAROLE	REAVITZ	LINDA	BERNSTEIN	8109 Newton	4,160.95	319.69	1,540.1	4,580.65	8109 chemin Nerdic	1053984
9135494466544000-0000	STEPHANIE	OPFENBERG-SGL	SANDRINE ELISE	MOTYKA GUERCION	5521 Woodley	6,461.75	1,028.79	523.79	8,014.24	5521 avenue Woodley	1053921
91364423854000-0000	HELEN	ETCOVITCH			5513 Hudson	3,857.24	592.65	304.79	4,754.08	5512 avenue Hudson	1053922
913644423854000-0000	HELEN	COHEN-SMOULIK			5781 Rand	2,261.44	332.17	169.61	2,763.22	5781 avenue Rand	1053949
91364456884000-0000	SARITA	ISRAEL			8016 Melting	6,616.56	548.24	8,253.02	5804 - 8016 avenue Melting	1053940	
913645444346000-0000	VLADVA	CONCORS COHEN			5799 Melting	999.93	3.52	0.00	994.45	5799 - 8016 avenue Melting	1053942
9136457136440074002	SYRVE	ABRHSRA	EDNA	ARGALGI	1,301.60	19.90	13.01	1,343.51	5773 - 5777 avenue Melting	1053947	
913648219545000-0000	CARLOS	BAZBAZ			6,882.49	434.39	240.89	7,557.77	7347 chemin Kléber, Côte Saint-Luc	559094, 558006, 5558007, 5839192	
9136491569214000-0000	ARKADY	TSYRUKIN			5798 Hudson	790.14	56.06	35.11	871.31	5798 avenue Hudson	1053977
91364937084000-0000	EDDY	MALEK	IAQUDL	BOHOT	3,988.56	399.19	185.63	4,573.38	7519 chemin Montclair	1053978	
913649494144000-0000	SHELLEY	ZOUZOUT			1,490.86	85.95	57.27	1,614.08	7494 chemin Guelph	1053978	
913735763794000-0000	DAMIAN	SHEAR	LINDA	ROSILLO	5700 Parkview	6,760.36	1,147.63	551.18	8,359.17	5700 - 5702 avenue Parkview	1053984
913735763794000-0000	AMNON	SCHER	LINDA	LEVY	6,788 Louis-Péloux	3,644.19	355.91	183.42	4,173.52	6788 chemin Louis-Péloux	1053984
913737318814000-0000	ISRAEL	DAYAN	MONIQUE		4,935.77	785.33	407.28	6,128.80	6567 boulevard Cavendish	1053984	
91373749132640073001	EMMANUELLE	DAVAN	LORNA	MEZZENDORF	6041 Cavendish	4,912.81	754.76	390.94	6,057.81	6041 boulevard Cavendish	110 - 5950 boulevard Cavendish
913737493636340014003	MYRIAM	BAAL			3950 Cavendish	4,912.12	775.75	609.90	6,097.82	110 - 5950 boulevard Cavendish	110 - 5950 boulevard Cavendish
91374329354000-0000	WILLIAM	ROSENBERG			6625 Madrie	684.42	18.72	0.00	694.22	6625 chemin Madrie	1560971, 1560985, 1560996, 1560997, 1560998, 1560999, 1561000, 1561001, etc.
91374329354000-0000	BARUCH	ROSENBERG			5792 Redan	200.93	0.00	200.93	5890 avenue Beaudouin	1560980	
913738709246000-0000	OLIVIER	782195 CANADA INC.			5792 Redan	12,426.40	1,973.53	1,013.55	15,413.28	chemin Madrie, Côte Saint-Luc	4670151
913738709246000-0000	OLIVIER	9264-8476 QUEBEC INC.			5050 DE SOEDEL	12,170.40	1,932.54	1,001.31	15,104.25	5890 avenue Beaudouin	1560980
9137391448772000-0000	OLIVIER	9264-8476 QUEBEC INC.			5555 Westchester	7,113.24	816.10	418.89	8,347.14	chemin Madrie, Côte Saint-Luc	1560986
9137391448772000-0000	OLIVIER	9264-8476 QUEBEC INC.			5555 Westchester	7,085.24	816.66	414.47	8,257.37	chemin Madrie, Côte Saint-Luc	4670147
913739241354000-0000	CIECILE	9264-8476 QUEBEC INC.			5555 Westchester	7,012.14	804.03	413.11	8,229.28	chemin Madrie, Côte Saint-Luc	5466238
913739241354000-0000	CIECILE	THE FRANK BERTUCCI FAMILY TRUST II			5555 Westchester	7,735.55	883.22	453.86	9,072.63	chemin Madrie, Côte Saint-Luc	4670135
913739241354000-0000	CIECILE	HERMELIN			5754 Park Place	3,916.46	2,855.47	3,173.28	9,745.21	5754 Park Place, Côte Saint-Luc	4670135
913739241354000-0000	CIECILE	HERMELIN			6580 Madrie	5,215.09	820.30	480.25	6,475.64	6580 chemin Madrie	4670135
913739241354000-0000	CIECILE	HERMELIN			5694 Cavendish	141.55	24.29	12.74	178.58	6590 chemin Madrie	1560971, 1560985, 1560996, 1560997, 1560998, 1560999, 1561000, 1561001, etc.
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	6020 Kingsport	7,191.98	923.77	473.62	8,589.37	6020 rue Kingsport	1560984
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	8109 Sunnyside	2,312.66	330.24	169.19	2,812.09	8109 avenue Sunnyside	1290476
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	7923 Kingsley	2,529.37	402.78	208.67	3,140.74	104 - 7923 chemin Kingsley	3359271, 3359299
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	7923 Kingsley	118.40	20.31	10.66	149.37	7923 chemin Kingsley	3359271, 3359299
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	7922 Wavel	2,896.24	103.57	64.91	2,764.72	7922 chemin Wavel	1053929
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	8111 Hudson	1,286.71	0.00	4.36	1,286.71	8111 avenue Elbert	1290356
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	606 Westchester	871.65	9.53	4.36	885.54	8113 chemin Edinburgh	1290608
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	606 Westchester	3,420.25	186.92	3,967.84	602 - 7905 chemin de la Côte Saint-Luc	1290608	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	606 Westchester	2,467.86	360.67	199.69	3,059.91	602 - 7905 chemin de la Côte Saint-Luc	1290608
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	592 avenue Luc	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	592 avenue Luc	1290623
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	4,237.34	609.51	334.81	5,241.66	5515 avenue Ashdie	1054663
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	5515 avenue Ashdie	2,387.86	351.01	2,918.14	5515 avenue Ashdie	1054663	
9138460144914000-0000	BARBARA	WOOLF-SINGER	DAWN	LANE	55						

CITY OF COTE SAINT-LUC
Sale of Immovables for non-payment of taxes (2015)

Matrice	Nom1	Nom2	Nom3	Nom4	Matrice	Adresse	2015 Due	Interet	Penalties	Total	Location	Code
9237-02-4121-9-000-0000	SHERLEY	924-84-96	QUEBEC INC.		5555	Marce Chapuis	11,575.11	1,303.51	679.89	13,558.71	chemin Marce, Cote Saint-Luc	5217000
9237-07-8198-8-001-0126	SHERLEY	5845	Marce Chapuis		5845	Marce Chapuis	249.75	19.65	8.74	278.14	1008 - 5845 avenue Mirce-Chapuis	3525275, 3528663
9237-21-0398-3-001-0172	SHERLEY	3431.64			6795	Kerovak	3,431.64	570.41	272.89	4,274.94	1006 - 6795 avenue Kerovak	1565029, 1565033, 1565032, 1565030, 1565031, 1839277, 1839278, 1565371
9237-21-0398-3-001-0464	JUDITH	6783	Kerovak		6783	Kerovak	3,598.04	572.16	296.18	4,467.08	1108 - 6783 avenue Kerovak	1565029, 1564934, 1562897, 1838040
9237-24-2075-9-000-0000	GERALD	5760	Ilou-Rimou		5760	Ilou-Rimou	200.23	20.59	10.41	230.83	5760 avenue Ilou-Rimou	2080989
9237-30-0757-1-000-0000	SHELLEY	ZOLZOUT			5700	Parkview	6,370.34	1,006.00	512.20	7,889.54	chemin Logwood	1561432
9237-33-5808-8-001-0344	BERNARD	UNRSUNG			5700	Cavendish	926.47	135.58	69.18	1,132.23	1303 - 5700 boulevard Cavendish	1564977, 1564979, 1564978, 1837079, 1863440
9237-33-0554-6-001-0038	ABELE YEHUDITE	ELHADAD			5740	Ramondet	189.50	0.98	0.00	190.48	610 - 5740 avenue Ramondet	1564985, 1564934, 1562897, 1838040
9237-43-0886-9-001-0028	JUDITH	LOWENTHAL			5619	Merinaue	3,566.92	567.90	294.27	4,429.09	5619 chemin Merinaue, Cote Saint-Luc	1564972, 1564973, 1562102
9237-43-0886-9-001-0073	CHAM	ALON			5711	Merinaue	1,366.36	21.11	12.66	1,380.13	5711 chemin Merinaue	1564973, 1564972, 1562147
9237-43-0886-9-001-0083	GABOR	SZILAGYI			5735	Merinaue	3,884.09	610.44	312.95	4,788.48	5735 chemin Merinaue	1564973, 1564972, 1562159
9237-43-0886-9-001-0105	ALAN	OVADIA			5710	Merinaue	3,895.29	619.86	297.88	4,811.03	5710 chemin Merinaue, Cote Saint-Luc	1564973, 1564972, 1562179
9237-43-0886-9-001-0110	KATHERINE	COHEN			5790	Merinaue	127.65	15.80	8.29	151.64	5790 chemin Merinaue	1564973, 1564972, 1562184
9237-53-1256-7-011-20010	YOUNG SHIN	HYUN			5591	Merinaue	4,721.36	648.24	271.47	5,641.07	5591 chemin Merinaue	1565019, 2238322
9237-71-8722-0-000-0000	ADELE	DIACOSTO			5591	Robinson	7,345.19	941.48	478.73	8,765.40	5591 avenue Robinson	1561085
9237-72-4573-3-000-0000	VALERIE	AMRAM			5604	Bardun	567.66	26.21	14.19	608.06	5604 avenue Bardun	1566052
9237-75-7566-4-000-0000	HEATHER	FRANK			5619	Pinehale	9,204.55	70.42	9,320.99	5619 avenue Pinehale	1566052	
9237-84-7531-6-000-0000	JEFFREY	STEINBERG			5603	David-Lewis	6,150.82	979.29	7,637.56	5603 avenue Alpine	2090180	
9237-90-8172-9-000-0000	IMAD	HIMNICH			5661	Cavendish	4,291.21	784.08	507.45	6,151.77	5661 boulevard Cavendish, Cote Saint-Luc	1561059
9237-90-9364-1-000-0000	CAROLE	DALAN			5559	Cavendish	1,905.10	29.12	19.03	1,951.25	5559 boulevard Cavendish, Cote Saint-Luc	1561058
9238-74-6784-5-000-0000	RYAN	AZBER			5990	Temmy-Dauglas	568.62	44.43	19.90	632.95	5990 rue Temmy-Dauglas	2086910
9238-75-2854-7-013-0001	RYAN	BLATT			6600	David-Lewis	2,085.02	145.98	62.55	2,294.55	6600 rue David-Lewis	2384926, 3991392
9238-86-5629-7-000-0000	YABEL RAQUEL ALICE	SOUFIER			5890	Temmy-Dauglas	10,462.05	890.97	467.16	11,822.18	5890 rue Temmy-Dauglas	2086920
9238-88-9549-9-001-0012	AMANDA	BITTON			6803	Alexandre-de-Sola	217.83	37.37	19.60	274.80	6803 rue Alexandre-de-Sola, Cote Saint-Luc	3396077, 3396311
9238-88-9549-9-001-0060	AMANDA	BITTON			6803	Alexandre-de-Sola	217.83	37.37	19.60	274.80	6803 rue Alexandre-de-Sola, Cote Saint-Luc	3396077, 3396311
9238-88-9549-9-001-0174	GILA	ERDMAN NISSENBAUM			6803	Alexandre-de-Sola	4,702.38	746.68	358.28	5,809.34	6803 rue Alexandre-de-Sola, Cote Saint-Luc	3396077, 3396311
9238-08-7132-5-001-0047	SARON	ERDMAN			6800	AV MACDONALD	3,623.35	2.38	1.82	3,686.15	408 - 6800 avenue Macdonald, Cote Saint-Luc	2384827, 2384828, 2091008, 2090474
9238-08-7132-5-001-0058	YABEL RAQUEL ALICE	SCOFFER			6800	Macdonald	3,247.38	517.02	264.54	4,028.94	505 - 6800 avenue Macdonald, Cote Saint-Luc	2384827, 2384828, 2090485, 2091023
9236-08-8405-5-000-0000	FRIDA	MARCUS-OVADIA			6610	Parkview	5,453.04	696.21	327.18	6,476.43	6610 chemin Parkview	1561189
9236-18-3031-1-000-0000	ALAN	DIRGUT			6602	Parkview	2,990.74	271.01	137.72	3,399.47	6602 chemin Parkview	1561046
9236-19-7946-6-000-0000	VILLIAM	MERCANTINI-FRANZISKA			5509	Cavendish	5,523.08	879.40	453.50	6,856.38	5509 boulevard Cavendish	1560885
9237-21-8722-3-000-0000	SHERLEY	FRANZISKA			5514	Alpine	8,771.64	889.73	462.23	10,067.59	5514 avenue Alpine	2090284
9237-21-1206-5-000-0000	SHERLEY	FRANZISKA			5510	Alpine	2,671.99	204.44	13.36	2,705.79	5510 avenue Alpine	2090286